

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/26

ID : 074-217400795-20260320-2026_012_DEL-DE

Séance du vendredi 20 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le lundi 16 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h03, en mairie, sous la présidence de M. ANGELLOZ-NICOUD Patrice, doyen d'âge, pour la délibération n°2026-003 puis sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire, à compter de la délibération n°2026-004.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents (15) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ; DA RUGNA Roselyne ; MARTIN Elisabeth ; BARTHELEMY Violette ; MAISTRE BAZIN ROY Marie-Françoise ; ROUSSEL Aurélie
Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; DURET Daniel, ALBANEL Xavier ; AUBIN Olivier ; GAUTHIER Philippe ; ANGELLOZ-NICOUD Patrice, HIOLLE François

Mme CORBINEAU Elodie a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-012	ELECTION DES DELEGUES POUR LE COMITE SYNDICAL DU SIA Fier et Nom (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom)
------------------------------------	---

Le maire rappelle,

La commune des Clefs adhère au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom à Thônes, établissement public de coopération intercommunale chargé d'assurer, pour les communes membres, la gestion du service public d'assainissement collectif.

Ce syndicat a notamment pour mission la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, ainsi que l'entretien et le développement des ouvrages d'assainissement nécessaires à la protection du milieu naturel et de la qualité des eaux.

Le Comité Syndical est composé de 1 Président et de 3 Vice-Présidents pour une représentation de chaque collectivité. Les réunions, entre 4 et 6 par an, ont lieu le jeudi à 18h30. Le Président prévoit la réunion de vote du Président et des Vice-Présidents le jeudi 16 avril 2026 à 18h30.

Il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein du comité syndical.

Considérant que les statuts du syndicat prévoient la désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant pour représenter la commune.

Conformément à la réglementation, le scrutin doit se dérouler à scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de procéder au vote à mains levées. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder au vote à mains levées.

Se portent candidats :

2 Titulaires : M. Frédéric PERRISSIN-FABERT et M. DURET

1 Suppléant : Marie-Françoise MAISTRE BAZIN ROY

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/26

ID : 074-217400795-20260320-2026_012_DEL-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, à la suite du vote à mains levées,

ELIT les deux délégués titulaires et le délégué suppléant suivant :

2 Titulaires : M. Frédéric PERRISSIN-FABERT et M. Daniel DURET

1 Suppléant : Marie-Françoise MAISTRE BAZIN ROY

La présente délibération sera transmise au Président du SIA Fier et Nom ainsi qu'au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance

Elodie CORBINEAU

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Elodie Corbineau', written over a horizontal line.